Commune de MONTMEYRAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

D200130-06

L'an deux mille vingt, le 30 janvier, le Conseil municipal de la Commune de MONTMEYRAN, dûment convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard BRUNET, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 janvier 2020

Présents: Bernard BRUNET, Xavier CHOVIN, Eveline DAVIN, Annabelle DUPRET, Elodie GRASSOT, Jean-Paul HENOCQ, , Alain JUVENTIN, André KEMPF, Claire LOROUE, Pierre LOUETTE, Lucette NURIT, Olivier ROCHAS, Alain TERRAIL, Laurent TERRAIL, Isabelle VATANT

Excusés: Hervé HODCENT (procuration à Laurent TERRAIL), Carole de JOUX (procuration à Olivier ROCHAS), Gaëtan KONIECZNY, Jocelyne MANDAROUX

Secrétaire de séance : Alain JUVENTIN

OBJET: Aménagement - Fin d'un conventionnement

Vu la délibération du conseil d'administration de Drôme Aménagement Habitat du 14 décembre 2018, Vu la délibération du conseil municipal de Montmeyran du 13 décembre 2018,

Vu la délibération du conseil d'administration de Drôme Aménagement Habitat du 13 décembre 2019,

Considérant que par délibération concordantes en date des 13 et 14 décembre 2018, Drôme Aménagement Habitat et la commune de Montmeyran avait décidé d'établir une convention de partenariat

Considérant les difficultés qui se sont faites jour et des échanges avec Drôme Aménagement Habitat, les parties ont convenu qu'il était opportun de ne pas mettre en œuvre cette opération,

Considérant que monsieur le Président de Drôme Aménagement Habitat a soumis à son conseil d'administration une délibération ayant pour objet

- de donner son accord au non engagement de l'opération,
- de donner son accord au non engagement d'une procédure de déclaration d'utilité publique,
- de prendre acte de la résiliation d'un commun accord et sans demande réciproque de la convention de partenariat,

Considérant que cette délibération a été adoptée le 13 décembre 2019,

Dans ces conditions, le conseil municipal décide :

- de retirer la délibération susvisée du 14 décembre 2018 engageant l'opération et autorisant le maire,
- de prendre acte de la résiliation d'un commun accord et sans demande réciproque de la convention de partenariat,

Sens du vote	
Conseillers-ères présent-e-s	15
Conseillers-ères représenté-e-s	2
Ayant voté pour	17
Ayant voté contre	0
S'étant abstenu-e-s	0

Pour extrait conforme

Fait à Montmeyran, le 31 janvier 2020

Le maire